

# Termes de référence d'un Comptable

## Contexte

Le Gouvernement de la République de Madagascar a reçu un Crédit de Banque Mondiale N°6315-MG pour financer le Projet Pôles Intégrés de Croissance et Corridors - Phase 2 (PIC2.2). L'objectif général du Projet est de développer le secteur du tourisme et certaines filières agro-industrielles afin de favoriser la création d'emplois et de revenus et améliorer les conditions de vie des populations dans les régions Atsimo Andrefana, Diana, Anosy et sur l'île de Sainte Marie.

La mise en œuvre du Projet est assurée par une Unité d'Exécution du Projet et dirigée par un Coordonnateur National.

Le consultant interviendra pour appuyer le Projet dans le but de garantir la bonne gestion financière et comptable de l'Unité d'Exécution de Projet et ensuite pour assurer la conformité des procédures instruites par les instances supérieures.

## Missions et responsabilités

Le Comptable assiste le Responsable Administratif et financier dans la gestion des dossiers comptables et financiers du Projet. A ce titre, il/elle est chargé(e) des tâches suivantes, sans être exhaustives :

- ✓ Vérifier la conformité de la facture par rapport au BC ou contrat et à la réglementation en vigueur
- ✓ Codifier la facture par rapport aux principes comptables
- ✓ Préparer les documents de paiement : saisie des Bordereaux de Règlement (BR) et des Ordres de Virement (OV) ;
- ✓ Envoyer pour signature les dossiers de paiement aux personnes ayant le pouvoir de signature
- ✓ Vérifier les signatures et préparer pour envoi à la banque les documents de paiements signés ;
- ✓ Effectuer l'enregistrement comptable et analytique de pièces justificatives dans le logiciel TOM2PRO ;
- ✓ Effectuer le classement et l'archivage des dossiers de paiement suivant un ordre chronologique ;
- ✓ Contrôler la réalisation effective des opérations financières
- ✓ Effectuer le rapprochement bancaire mensuel de tous les comptes
- ✓ Vérifier la justification en permanence du compte de tiers
- ✓ Fournir des données nécessaires pour l'établissement des rapports financiers trimestriels (RSF) et états financiers annuels du Projet
- ✓ Gérer les immobilisations sur TOM2PRO
- ✓ Effectuer les inventaires annuels des stocks et immobilisations
- ✓ Assurer la gestion des congés sur TOMPAIE
- ✓ Assurer la gestion de la paie des Consultants sur TOMPAIE
- ✓ Appuyer le Responsable des décaissements dans la préparation des justifications de l'utilisation des fonds extérieurs et les demandes de réapprovisionnement de fonds du Compte spécial
- ✓ Participer aux missions d'audits externes du projet en fournissant les données nécessaires et en servant d'interlocuteur des auditeurs pendant les audits ;

### **Durée de la mission**

La durée prévisionnelle de la mission est de 38 mois (jusqu'à fin décembre 2023) dont une période d'essai de 6mois, avec des évaluations annuelles de performance. Le Consultant sera basé à Antananarivo, avec d'éventuels déplacements dans les Pôles et antennes du PIC.

### **Profil**

- Diplôme Universitaire ou Grandes Ecoles (Bacc+4) en sciences comptables, finances, gestion (option finances et comptabilité),
- Cinq années d'expériences professionnelles réussies dans un poste similaire
- Expériences réussies dans la gestion comptable et financière des projets de développement financés par les bailleurs de fonds internationaux
- Maîtrise et pratique du logiciel comptable de gestion de projet
- Méthodique, rigoureux (se), intègre,
- Excellente capacité d'analyse, de synthèse, de rédaction et d'organisation,
- Maîtrise parfaite du Français

### **Obligation du Consultant en matière d'Etablissement de Rapports**

Dans le cadre de sa mission, le Consultant établira et remettra au Client :

- des rapports d'activités mensuels,
- un rapport final de mission (valable en cas de rupture de contrat) qui récapitulera l'ensemble des interventions et résultats obtenus par le Consultant durant sa mission ainsi que les leçons apprises et les recommandations préconisées.

### **Critères de performance**

- Tenue à jour de la comptabilité
- Fiabilité des données comptables
- Respect des délais pour la mise à disposition des données comptables en vue de la DRF et de la régularisation bancaire